

Essonne - Recrutement de Conciliateurs de Justice

Vous aussi, devenez conciliateur de justice !

Lorsqu'un litige surgit entre deux personnes, le recours au conciliateur de justice est un moyen simple, rapide, gratuit et efficace pour trouver un accord amiable sans passer par le procès. Le champ d'intervention du conciliateur est large et concerne le plus souvent les litiges de voisinage, de consommation, d'habitation ou de construction.

Sa mission est de rechercher la conciliation des parties et donc de favoriser le règlement amiable des litiges civils.

Le rôle des conciliateurs de justice a été renforcé suite à la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle qui a mis l'accent sur la promotion des modes amiables de règlement des litiges.

Le conciliateur reçoit les parties individuellement, écoute leurs griefs puis facilite le rapprochement des points de vue. Il permet l'émergence d'une solution et invite les parties à en discuter en sa présence. La finalité de la conciliation est de parvenir à une solution qui convienne aux deux parties avec une logique « gagnant/gagnant ». La conciliation évite ainsi le recours au juge et au procès qui, selon les contentieux, peut-être long et coûteux.

Aujourd'hui plusieurs secteurs de l'Essonne manquent de conciliateurs de justice : les demandes des particuliers pour ce mode de résolution des conflits sont bien plus importantes que les possibilités offertes actuellement.

C'est pourquoi nous sommes à la recherche de candidats qui souhaiteraient assurer cette mission au sein des Point-Justice du département.

Pour devenir Conciliateur de Justice, il faut

- justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine juridique
- avoir le sens de l'écoute
- l'aptitude à la compréhension des problèmes d'autrui
- du bon sens
- de la disponibilité.

Il faut également n'être investi d'aucun mandat électif dans le ressort de la cour d'appel d'exercice et ne pas participer à l'activité judiciaire à quelque titre que ce soit (délégué du procureur, médiateur, assesseur, gérant de tutelle, etc)

Si vous êtes intéressé par cette fonction bénévole, au service du justiciable, n'hésitez pas à prendre contact avec : conciliateurs91@gmail.com

Plus d'informations sur :

www.justice.fr/fiche/conciliateur-justice

www.conciliateurs.fr